

ATHLETIC PONT-REAN GUICHEN

Site : <http://aprg.fr/>

Contacts : jcoutin@hotmail.fr, mael.aprg@gmail.com

Règlement intérieur de l'école d'athlétisme 2017-2018

Licence :

- Le tarif de la licence est fixé à 80 €.
- Toute licence payée, sauf cas très exceptionnel, ne peut donner droit à remboursement.

Entraînement :

- **Horaires : Samedi 10h15 – 11h45** : stade de football ou salle du COSEC,
- Un seul point de rendez vous à l'arrivée et au départ des enfants : entrée principale du Stade, devant les vestiaires du COSEC.
- Les enfants seront déposés **au plus tard 5 mn avant le début** de chaque séance. Il est également conseillé de ne pas les laisser trop tôt sans surveillance.
- Il est demandé aux parents, ou personnes ayant en charge de récupérer l'enfant, d'être impérativement présents **au plus tard à 11h55** le samedi à l'issue de l'entraînement.
- Les parents autorisant leur enfant à rentrer seul devront fournir une attestation aux entraîneurs
- Il est demandé à chacun de respecter l'investissement des entraîneurs et les efforts des autres athlètes. **Les indisciplines et abus notoires seront signalés aux parents.**
- En cas de participation avec une blessure ou maladie, même légère, les parents doivent informer verbalement ou par écrit les entraîneurs présents.
- **Il n'y a pas entraînement** pour la ou les catégories qui ont une compétition le même jour, y compris pour les jeunes qui ne participent pas à cette compétition.

Tenue :

- **La tenue de sport doit être adaptée aux conditions météorologiques.** Une paire de chaussures propres supplémentaire est nécessaire, en cas de mauvais temps, pour l'accès à la salle du COSEC.

Compétitions :

- Participation obligatoire. Un effort est demandé à tous afin de concrétiser le contenu des séances d'entraînements. La notion de groupe doit être l'élément fédérateur de ces compétitions : pas d'équipe, pas de compétition !
 - **Compétitions obligatoires :**
 - Championnat départemental en salle,
 - Championnat départemental estival sur piste,
 - Championnat départemental de cross,
 - Challenge Equip'Athlé
- Le maillot du club est obligatoire lors des compétitions. Celui-ci sera donné par le club lors de la 1^{ère} rencontre ou compétition de la saison.
- Un co-voiturage sera organisé à chaque rencontre ou compétition au départ de Guichen. Les parents y participeront au moins une fois au cours de la saison.

Communication :

- L'outil principal de communication est la messagerie. Il est demandé de fournir une adresse mail d'un des parents et que celle-ci soit consultée régulièrement. Merci de veiller à ce que les courriers des correspondants du club soient autorisés sur vos boîtes mail.

Je soussigné.....père/mère depère/mère dereconnais
avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes

Date,

Signature